



Comité Syndical
Pôle d'équilibre territorial et rural
Du Grand Avallonnais

Compte-rendu
du Comité Syndical du Pôle
Jeudi 8 janvier 2015
Salle de réunion de la CCAVM

Le 8 janvier 2015
à 18 heures, le
Comité Syndical
du Pôle,
légalement
convoqué, s'est
réuni à la salle de
réunion de la

CCAVM à AVALLON sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN, Président du GIP-ADT du Pays Avallonnais dissous au 31 décembre 2014.

15 Délégués titulaires présents : Nathalie BAU, Claudie CHAMPEAUX, Alain CHAPLOT, Xavier COURTOIS, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Christian GUYOT, Jenny HERAL, Didier IDES, Nathalie LABOSSE, Jean-Claude LEMAIRE, Philippe LENOIR, Michel MILLET, Gérard PAILLARD et Noëlle RAUSCENT.

1 Délégué titulaire excusé ayant donné pouvoir de vote : Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Nathalie LABOSSE.

1 Délégué titulaire présent ayant pouvoir de vote : Nathalie LABOSSE.

Date de convocation	18 décembre 2014
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	15
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	1
Délégués suppléants ayant pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Nathalie BAU.

Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires présents et présente les excuses susvisées ainsi que celles de Madame Corinne FABRE (Trésorier d'AVALLON) et de Monsieur Laurent BOUCHÉ (Agent comptable de l'ex-GIP-ADT du Pays Avallonnais). Il remercie la présence de Monsieur Patrice QUINCY (Président du Conseil de Développement du Pays Avallonnais).

Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à bulletins secrets pour l'élection du Président et celles des Vice-présidents et à main levée pour les autres points inscrits à l'ordre du jour sauf, si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers, il serait procédé à un vote à bulletins secrets : aucune objection n'est formulée.

Le Président rappelle que les Comités Syndicaux du Pôle sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

Le Président demande aux Délégués qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

Le Président fait observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du Charlie Hebdo et à Monsieur Gérard FEVRE, Maire d'ISLAND, décédé ce mercredi 7 janvier 2015.

O.J N° 1 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL DU PÔLE

Installation du Comité Syndical du Pôle : le Président procède à l'installation du Comité Syndical du Pôle d'équilibre territorial et rural de Grand Avallonnais par l'appel des 16 Délégués titulaires et des 16 Délégués suppléants issus des élections organisées par chaque Communauté de Communes conformément à l'article 5.2 des statuts « composition du Comité Syndical du Pôle » :

Communautés Communes	de	Délégués titulaires	
CCS		Madame Nathalie	BAU
CCS		Madame Claudie	CHAMPEAUX
CCS		Monsieur Alain	CHAPLOT
CCS		Monsieur Xavier	COURTOIS
CCAVM		Monsieur Gérard	DELORME
CCAVM		Monsieur Pascal	GERMAIN
CCAVM		Monsieur Christian	GUYOT
CCS		Madame Jenny	HERAL
CCAVM		Monsieur Didier	IDES
CCS		Madame Nathalie	LABOSSE
CCS		Monsieur Jean- Claude	LEMAIRE
CCAVM		Monsieur Philippe	LENOIR
CCS		Monsieur Jean- Marie	MAURICE
CCAVM		Monsieur Michel	MILLET
CCAVM		Monsieur Gérard	PAILLARD
CCAVM		Madame Noëlle	RAUSCENT

Communautés Communes	de	Délégués suppléants	
CCAVM		Monsieur Hubert	BARBIEUX
CCAVM		Monsieur Camille	BOERIO
CCAVM		Madame Josiane	BOUTIN
CCAVM		Monsieur Damien	BRIZARD
CCAVM		Monsieur Jean- Paul	BUTTARD
CCS		Monsieur Michel	FAURE
CCS		Monsieur Michel	GCHWEINDER
CCAVM		Madame Isabelle	GEORGELIN
CCS		Monsieur Marcel	GEORGES
CCS		Monsieur Pierre	GOUJON
CCS		Monsieur Jean- Louis	GROGUENIN
CCAVM		Madame Marie- Claire	LIMOSIN
CCS		Madame Danielle	LOPES
CCAVM		Madame Sonia	PATOURET- DUMAY
CCS		Monsieur Jacques	ROBERT
CCS		Monsieur Daniel	SIMONET

L'assemblée PREND acte de la composition du Comité Syndical du Pôle pour la période 2015-2020.

O.J N° 2 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Élection du Président : conformément aux dispositions du CGCT et notamment aux articles L 5211-2, L 2122-4 et L 2122-7, Monsieur Michel MILLET préside l'élection du Président du Comité Syndical du Pôle d'équilibre rural et territorial du Grand Avallonnais. Il rappelle que l'élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Il précise que s'il s'avère, qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection aura alors lieu à la majorité rela-

tive. Enfin, Michel MILLET indique, qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé sera déclaré élu.

Madame Nathalie BAU et Monsieur Philippe LENOIR sont désignés assesseurs.

A la demande des candidatures par Monsieur Michel MILLET, Messieurs Xavier COURTOIS et Pascal GERMAIN se déclarent candidats à la présidence.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	16
Nombre de votants	16
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Xavier COURTOIS	5 voix	Cinq voix
Monsieur Pascal GERMAIN	10 voix	Dix voix

Monsieur Pascal GERMAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président. Monsieur Pascal GERMAIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction et est immédiatement installé.

Immédiatement installé, le Président remercie les Délégués de la confiance qu'ils lui témoignent et se dit très ému et motivé à l'idée de pouvoir porter un véritable projet de territoire dans l'intérêt du nouveau périmètre du Grand Avallonnais.

O.J N° 3 : COMPOSITION DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL DU PÔLE

Composition du Bureau du Comité Syndical du Pôle : conformément à l'article 6 des statuts, le Président rappelle que le Bureau du Comité Syndical du Pôle est composé du Président et de 4 Vice-présidents.

L'assemblée PREND acte de la composition du Bureau du Comité Syndical du Pôle pour la période 2015-2020.

O.J N° 4 : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle d'élire les 4 Vice-présidents conformément à l'article 6 des statuts dans les conditions réglementaires après un appel à candidatures pour chacun des 4 postes proposés. Il explique que l'élection des Vice-présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue et rappelle que s'il s'avère, qu'après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le Président précise que le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Dans un souci d'équité territoriale, le Président propose que les 1^{ère} et 3^{ème} vice-présidences soient occupées par des Délégués de la Communauté de Communes du Serein et que les 2^{ème} et 4^{ème} le soient par des Délégués de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Nathalie BAU et Monsieur Philippe LENOIR sont désignés assesseurs.

➤ Election du 1^{er} Vice-président :

Mesdames Nathalie BAU et Nathalie LABOSSE se déclarent candidates.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	16
-------------------	----

Nombre de votants	16
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9

Madame Nathalie BAU	7 voix	Sept voix
Madame Nathalie LABOSSE	9 voix	Neuf voix

Madame Nathalie LABOSSE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{ère} Vice-présidente.

Madame Nathalie LABOSSE accepte d'exercer cette fonction.

➤ **Election du 2ème Vice-président :**

Monsieur Didier IDES se déclare candidat.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	16
Nombre de votants	16
Bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6

Monsieur Didier IDES	10 voix	Dix voix
----------------------	---------	----------

Monsieur Didier IDES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-président.

Monsieur Didier IDES accepte d'exercer cette fonction.

➤ **Election du 3ème Vice-président :**

Mesdames Nathalie BAU et Claudie CHAMPEAUX se déclarent candidates.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	16
Nombre de votants	16
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Madame Nathalie BAU	6 voix	Six voix
Madame Claudie CHAMPEAUX	9 voix	Neuf voix

Madame Claudie CHAMPEAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Vice-présidente.

Madame Claudie CHAMPEAUX accepte d'exercer cette fonction.

➤ **Election du 4ème Vice-président :**

Monsieur Michel MILLET et Madame Noëlle RAUSCENT se déclarent candidats.

Premier tour de scrutin

Après le dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

Nombre d'inscrits	16
Nombre de votants	16
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Michel MILLET	7 voix	Sept voix
Madame Noëlle RAUSCENT	8 voix	Huit voix

Madame Noëlle RAUSCENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente.

Madame Noëlle RAUSCENT accepte d'exercer cette fonction.

O.J N° 5 : INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Indemnités du Président et des Vice-présidents : le Président explique que les indemnités maximales perçues pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-président sont fixées par référence au nombre d'habitants du Pôle d'équilibre territorial et rural du Grand Avallonnais (population totale Insee au 1^{er} janvier 2015 : 28 073) comme suit :

- ✓ Indemnité de fonction brute mensuelle du Président :

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle
De 20 000 à 49 999	972,80 euros

- ✓ Indemnité de fonction brute mensuelle d'un Vice-président :

Population Insee (nombre d'habitants)	Indemnité maximale brute mensuelle
De 20 000 à 49 999	389,27 euros

Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour fixer les indemnités de Président et des Vice-présidents au taux de 50% des indemnités maximales brutes mensuelles soit :

- ✓ 486,40 euros bruts mensuels pour le Président,
- ✓ 194,63 euros bruts mensuels pour les Vice-présidents.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée et FIXE l'indemnité de fonction du Président au taux de 50% de l'indemnité maximale brute mensuelle et les indemnités de fonction des Vice-présidents au taux de 50% de l'indemnité maximale brute mensuelle.

O.J N° 6 : PROCÉDURE D'ÉLECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Procédure d'élection de la Commission d'appel d'offres : le Président explique que le Comité Syndical du Pôle doit délibérer pour définir les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection de la Commission d'appel d'offres. Il indique que cette commission, compétente en matière de marchés publics, est composée du Président et de cinq membres titulaires. Afin de permettre une mise en place rapide de cette commission essentielle au fonctionnement de la collectivité, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour fixer la date limite de dépôt des listes au jeudi 22 janvier 2015 à 17 heures pour prévoir l'élection à la prochaine réunion du Comité Syndical du Pôle. Il précise que les listes devront être remises au siège du PETR du Grand Avallonnais – 10 rue Pasteur – 89200 AVALLON et doublées par une liste de candidats suppléants.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la procédure d'élection de la Commission d'appel d'offres telle qu'elle est proposée.

O.J N° 7 : CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Contractualisation d'une ligne de trésorerie : le Président explique que la ligne de trésorerie souscrite par le GIP-ADT du Pays Avallonnais, de 50 000,00 euros, doit être remboursée au début de l'année 2015. Il propose d'avoir recours à une ligne de trésorerie pour le compte du Comité Syndical du Pôle d'un même montant pour la période allant du 15 janvier 2015 au 15 janvier 2016 et, à ce titre, une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires. Le Président précise que cette ligne de trésorerie se justifie principalement pour servir de relais en fin d'exercice budgétaire afin de payer les dernières factures pour permettre de solliciter le solde des différentes subventions. Considérant qu'un seul établissement bancaire a répondu à la consultation, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour retenir la proposition de la Caisse d'Épargne de Bourgogne/Franche-Comté (taux : T4M + 1,60%, durée : 1 an, frais de dossier : 150,00 euros) et, le cas échéant, de l'autoriser à signer la convention relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive avec l'établissement bancaire.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la proposition telle qu'elle est présentée, RETIENT l'offre commerciale de la Caisse d'Épargne de Bourgogne/Franche-Comté selon les modalités susvisées et AUTORISE le Président à signer la convention d'une ligne de trésorerie interactive de 50 000,00 euros avec l'établissement bancaire retenu conformément à l'offre de crédit.

O.J N° 8 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un document administratif est distribué à tous les Délégués titulaires et suppléants afin de solliciter leur accord pour la transmission dématérialisée des convocations, des notes de synthèse et des comptes-rendus,
- ✓ Le budget primitif 2015 voté par l'ex-GIP-ADT du Pays Avallonnais est distribué à tous les Délégués titulaires et suppléants. Le Président explique que ce budget fera l'objet d'une reprise budgétaire dans le cadre de la nomenclature M 14,
- ✓ Le Président indique que Madame Audrey KERMOAL, Directrice du PETR du Grand Avallonnais, est en congés de maternité jusqu'au mois de mai prochain,
- ✓ Le Président explique que Madame Florence RÉBEILLÉ a été recrutée, à mi-temps, pour occuper le poste d'Animatrice du Contrat local de santé et prendra ses fonctions à partir du 19 janvier prochain,
- ✓ Le Président informe qu'une réunion mixte « Bureau du Comité Syndical du Pôle/Agents » se tiendra le mardi 20 janvier 2015 à 16 heures 30 au siège du PETR du Grand Avallonnais,
- ✓ La prochaine réunion du Comité Syndical du Pôle aura lieu le mercredi 28 janvier 2015 à 18 heures à NOYERS/SEREIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.